

Villeneuve-la-Garenne

Développement responsable

Le Plan Emploi, expérimentation de nouvelles logiques d'intervention publique

Le contexte de l'innovation

Taux de chômage sur la commune : 16.8% en juin dernier (moyenne départementale environ 8%, moyenne nationale 10%). Dans les 2 ZUS où réside la moitié des habitants : plus de 25% et au-delà de 35% pour les jeunes. Villeneuve-la-Garenne détient le record du nombre de logements sociaux dans le 92 et un tiers de sa population vit sous le seuil de pauvreté.

Avec l'aide de ses partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...) la ville s'est lancée dans une politique particulièrement ambitieuse pour rénover l'habitat, améliorer le cadre de vie, moderniser et renforcer les services publics, améliorer la desserte en transports en commun, assurer le développement économique de la ville, réduire le taux de chômage... Au total, plus de 200 projets sont en cours de réalisation pour un coût supérieur à 1.4 milliards d'euros.

Cette politique globale s'inscrit dans un calendrier volontairement contraint de 2000 à 2015.

L'idée innovante (50 mots maximum)

La ville possède une population très largement sous-qualifiée ne pouvant pas toujours accéder à un emploi pérenne (par exemple par absence de maîtrise de la langue française) mais elle dispose sur son territoire de vastes friches industrielles.

Pour réduire le chômage, la ville a imaginé un dispositif partenarial qui « casse » les frontières actuelles d'intervention de tous les acteurs territoriaux de l'emploi. Chacun y exerce sa mission, mais tous partagent les données nécessaires pour rechercher, former, informer et accompagner le demandeur d'emploi jusqu'à l'emploi et même au-delà.

L'objectif recherché

L'objectif fixé par la ville est de diviser par 2 dans les cinq prochaines années le taux de chômage pour le ramener au niveau de la moyenne départementale.

Cet objectif ambitieux peut être atteint si un tiers des nouveaux emplois créés sur la ville dans les cinq ans sont occupés par des habitants de la commune se trouvant sans emploi.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Après l'élaboration d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs en charge des demandeurs d'emploi, il a été élaboré un plan emploi particulièrement ambitieux.

Le plan emploi est découpé en quatre thématiques :

- Rendre plus lisibles et efficaces les dispositifs pour l'emploi : améliorer la coordination de l'action des acteurs pour l'emploi, centraliser en un lieu unique l'accueil des demandeurs d'emploi, élaborer des outils de communication ciblés, créer un observatoire économique.
- Améliorer l'employabilité des demandeurs d'emplois : mieux identifier, accueillir et accompagner les demandeurs d'emploi, développer l'offre d'insertion et de formation, offrir de nouveaux services aux demandeurs d'emploi, tendre vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, anticiper les besoins en emploi des entreprises et structurer les réponses, coordonner pour plus d'efficacité l'action des acteurs de l'emploi.
- Renforcer l'attractivité du territoire afin de favoriser le développement économique : aménager de nouvelles zones d'activités, favoriser la mutation et la redynamisation

des zones d'activités anciennes, promouvoir la ville par du marketing territorial, proposer des locaux commerciaux adaptés aux entreprises, favoriser la création de nouvelles entreprises

- Resserrer les liens avec les entreprises : accueillir de façon efficace de nouvelles entreprises, engager un partenariat durable avec les entreprises.

Le contenu de la réalisation

Ce projet innovant dans le domaine de l'emploi est soutenu par l'ensemble des acteurs de l'emploi : DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE...

Il repose sur les bases suivantes :

- Le demandeur d'emploi est placé au centre du dispositif et pour cela il a fallu revisiter l'ensemble des étapes : l'accueil, l'évaluation, l'accompagnement, la formation, le suivi dans l'emploi, en utilisant des outils informatiques adaptés ainsi qu'une évaluation permanente des actions et des référents.
- La création massive d'emplois : ouverture d'un centre commercial régional, production de plus de 150 000 m² de bureaux, implantation de plusieurs plateformes de logistiques, agrandissement de l'hôpital Nord 92... plus de 5000 nouveaux emplois sur le territoire de la commune.
- La ville s'emploie à convaincre les investisseurs privés à inclure dans leurs marchés de travaux des clauses emploi et demande aux entreprises qui s'installent sur le territoire de réserver une partie des nouveaux emplois aux demandeurs d'emploi de la commune. Ce partenariat fait l'objet d'un conventionnement appelé « Charte emploi ».
- Afin de qualifier le public aux types d'emplois proposés, différents plateaux de formation concernant les métiers de la santé, du BTP, de la grande distribution, du tri postal ont été anticipés et développés avec des opérateurs publics (Hôpital Nord, La Poste, CCAS, Pôle emploi, ..) mais surtout privés (Groupe Altaréa Cogedim, Carrefour, Société travail temporaire,...).

Les moyens humains et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

Une vingtaine de personnes dédiées à l'accueil, l'évaluation, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

De deux à trois personnes dédiées à la relation avec les entreprises afin de formaliser la relation territoire/entreprises (convention, clauses emploi...).

Le coût du niveau dispositif est compris entre 1 et 1.5 million d'euros par an et repose sur un redéploiement des financements existants et la mobilisation très forte des entreprises locales.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Depuis quelques mois, nette baisse du taux de chômage sur la ville qui devrait s'accélérer en fin d'année avec le démarrage de la construction du centre commercial régional de la Bongarde et l'ouverture de la Plateforme industrielle courrier de la Poste.

Contact

Florent MABIRE, DG A en charge du développement économique et de l'emploi

Tél. : 01.40.85.58.58

courriel : fmabire@villeneuve92.com